

Pièces justificatives à fournir, selon votre profil

Obligatoires ou facultatives selon votre situation

- **Pièce d'identité**

Pour les Etudiants de l'UE : Chargez votre Carte Nationale d'Identité ou votre passeport.

Pour les Etudiants hors UE : Chargez votre Carte Nationale d'Identité ou votre passeport ou votre carte de résident.

- **Photo d'identité**

Chargez 1 seule photo cadrée de votre " visage " uniquement ; celle-ci sera apposée sur votre Carte Etudiant (Carte Multi Service).

Assurez-vous une fois chargée à cet emplacement que votre photo est visible verticalement et lisible, pour éviter le rejet de celle-ci.

- **Attestation CVEC (CROUS)**

Chargez votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) obtenu sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr> de l'année 2026/2027, à votre NOM et prénom (PAS DE TICKET DE PAIEMENT)

Attention : si vous êtes BOURSIER, vous devez également charger votre attestation CVEC (exonérée) sur le site indiqué ci-dessus.

- **Avis de BOURSES sur critères sociaux (CROUS)**

Chargez votre avis de bourses du CROUS, conditionnel ou définitif, disponible sur votre dossier social étudiant du CROUS : www.messervicesetudiant.gouv.fr

Pour les boursiers, cette pièce est à fournir obligatoirement pour valider votre inscription.

Votre déclaration de statut BOURSIER sera vérifiée également au travers d'une connexion directe entre le CROUS et l'Université.

- **Certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD) ou attestation de recensement**

Pour les Etudiants de nationalité française ou binationaux franco étrangers, uniquement.

Attention : document obligatoire pour la délivrance du diplôme.

Sans ce document dans votre dossier administratif, il vous sera impossible de vous présenter aux examens et d'obtenir votre diplôme.

Pour les étudiants qui n'ont pas satisfait à l'obligation de recensement, vous pouvez régulariser votre situation à tout moment auprès de la mairie de votre domicile.

- **Diplôme ou Relevé de notes ou Titre du Baccalauréat / Attestation équivalent**

Chargez votre relevé de notes officiel du BAC ou votre diplôme du BAC.

Pour les étudiants ayant un "Titre étranger" à la place du BAC : Fournir ce titre étranger en langue française / ou la traduction en français de ce titre étranger par un traducteur assermenté de document officiel / ou Chargez la décision de VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) délivrée par votre formation accueillante.

- **Diplôme(s) ou Relevé(s) de notes obtenu(s) pour accéder à la formation**

Pour justifier votre niveau d'entrée et l'accès dans la formation, chargez vos diplômes requis :

BAC, DAEU, DEUG, Licence, Master, Licence Pro, ou dispense VAPP et/ou vos relevés de notes officiels avec tous les semestres.

- **Contrat d'Apprentissage ou préalable à l'embauche**

Si vous relevez de la FORMATION par APPRENTISSAGE : Chargez votre contrat CERFA FA13 ou votre attestation préalable à l'embauche (FORMASUP) signé.

- **Contrat PROFESSIONALISATION : Contrat ou Convention de formation**

Si vous avez un contrat de PROFESSIONALISATION : Chargez votre CONTRAT ou votre CONVENTION de formation professionnelle de l'UPHF ou INSA Hauts-de-France.

- **Formation PROFESSIONNELLE CONTINUE : Contrat OU Convention de formation**

Pour les étudiants de la FORMATION professionnelle CONTINUE :

Chargez votre Contrat CERFA EJ20 ou votre CONVENTION de formation établie par votre composante de formation.

- **Etudiant hors UE : Acte de naissance**

Si vous êtes de nationalité hors UE : Chargez votre acte de naissance.

- **Etudiant hors UE : Bourse du gouvernement français**

Chargez votre attestation d'attribution de bourse du gouvernement français.

- **Etudiant hors UE : Carte de Séjour Réfugié**

Pour les étudiants réfugiés hors UE : Chargez votre "carte de séjour avec mention de réfugié".

- **Attestation de Transfert depuis une autre université**

Pour les Etudiants inscrits dans une université autre que l'UPHF/INSA avant la rentrée sept 2026 :

Chargez obligatoirement une attestation de transfert délivrée par votre Université d'origine.

- **Etudiant hors UE : Attestation d'admission "ETUDE EN FRANCE"**

Etudiant hors UE : Chargez votre attestation préalable d'inscription, délivrée par ETUDES EN France.

- **Attestation d'ADMISSION dans la formation**

Pour tous les étudiants arrivant à l'UPHF hors processus Parcoursup, hors processus Mon Master et hors processus e-candidat : Chargez votre "AVIS FAVORABLE d'Admission" délivrée par la composante de votre formation.

Pour les étudiants extracommunautaires (uniquement pour une admission en licence 1ère année) : Chargez votre attestation d'entente préalable (DAP verte ou DAP blanche).

- **Relevé de notes permettant votre RE-inscription à l'UPHF/INSA**

Chargez vos relevés de notes de tous vos semestres, ou votre diplôme obtenu.

- **Autorisation de réinscription par DEROGATION en cycle licence**

Pour les étudiants souhaitant une troisième inscription en Licence 1 et/ou 4ème inscription en cycle Licence :

Chargez le document "demande d'autorisation de réinscription dérogatoire en cycle licence" approuvée et signée par l'université.

Cette demande OBLIGATOIRE est soumise à autorisation.

Le formulaire est à télécharger sur le site de l'UPHF (chatbot).

- **Etudiant en CPGE : Certificat de scolarité CPGE**

Uniquement pour les étudiants CPGE inscrits en parallèle à l'UPHF.

Veillez fournir le certificat de scolarité 2026/2027 de votre lycée.

- **Etudiant en CPGE : Attestation crédits ECTS**

Cette pièce justificative concerne uniquement les étudiants CPGE inscrits en parallèle à l'UPHF.

Vous étiez inscrit en classe préparatoire et vous vous inscrivez en licence 2ème année à l'UPHF, vous devez fournir l'attestation d'obtention des 60 crédits ECTS.

- **Etudiant hors UE : Justificatif de résidence fiscale en France de 3 ans minimum**

Etudiant de nationalité hors UE, si résident fiscal en France depuis au moins 3 ans :

Déposer intégralement et uniquement les 3 documents suivants :

Votre avis fiscal d'imposition à vos NOM & Prénom 2023 (sur revenus 2023)

Votre avis fiscal d'imposition à vos NOM & Prénom 2024 (sur revenus 2024)

Votre déclaration fiscale d'impôts des revenus à vos NOM & Prénom de 2025 (sur revenus 2025)

Pour les étudiants mineurs, déposer les avis fiscaux de vos parents !! tout document différent ne sera accepté (exclu : déclaration 2025, nom et prénom différent de l'étudiant, ...).

- **Attestation de paiement des frais d'inscriptions, délivrée par université**

Si vous avez payé vos frais d'inscription à l'université en amont de votre inscription administrative :

Chargez la quittance financière de vos frais d'inscription délivrée par le service comptabilité de l'université

Ex : Etudiant "Etude en France", ...